

---

pour l'usage du département ou bureau sous la direction duquel le document est préparé. Outre cela chaque département publie une édition volumineuse ou réduite de ses rapports annuels pour son propre usage. Or, toutes ces agences de distribution agissent pour la plupart sans avoir aucun rapport entre elles, et l'une ne sait pas ce que l'autre fait. Il en résulte inévitablement une duplication et quelquefois un triplement des faveurs gouvernementales, souvent coûteuses. On peut juger de l'extension qu'avait prise cet état de choses par la statistique concernant le dixième recensement, et par le nombre de documents en doubles renvoyés à ce département, que nous notons dans une autre partie de ce rapport.